

**ASSEMBLEE CITOYENNE DU CONSEIL DE QUARTIER TERNES-MAILLOT**

**Embellir Votre Quartier**

*Venez échanger sur les projets d'aménagement :  
Place et rue Saint-Ferdinand  
Rue des Acacias  
Rue des Colonels Renard*

Le 20 octobre 2022 à 1900  
École élémentaire Colonel Moll

**Élus et acteurs présents**

- Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement ;
- Agnès TOURY, adjointe au Maire du 17<sup>e</sup>, déléguée au conseil de quartier Ternes-Maillot ;
- Christophe LEDRAN, adjoint au Maire du 17<sup>e</sup>, en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités ;
- Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), Ville de Paris ;
- Services de la Mairie du 17<sup>e</sup>



**Introduction**

**Monsieur Geoffroy BOULARD (Maire du 17<sup>e</sup>)**

M. Le Maire ouvre cette assemblée citoyenne du quartier Ternes-Maillot consacrée à la démarche « Embellir votre quartier » initiée en 2020 par la Ville de Paris. Cette réunion correspond à un engagement pris à l'issue de la séance du 30 juin dernier d'achever la concertation sur le programme « Embellir votre quartier » et à la demande des habitants et des commerçants de rouvrir le débat sur la rue et la place Saint-Ferdinand qui n'avaient pas encore fait l'objet d'échanges lors d'une réunion publique dédiée.

M. le Maire remercie l'ensemble des participants et présente Agnès TOURY, désormais adjointe en charge du conseil consultatif du quartier Ternes-Maillot, Christophe LEDRAN, adjoint en charge de la coordination des travaux et du suivi des chantiers, et Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement délégué qui vit notamment dans ce quartier.

**Madame Agnès TOURY (adjointe au Maire du 17<sup>e</sup>)**

Madame TOURY salue les participants et indique être ravie de les rencontrer afin d'échanger sur un projet très important pour le quartier. L'objectif de la réunion est de pouvoir recueillir l'avis des habitants sur les projets en discussion ce soir. Après un rapide point sur les chantiers des rues Colonel Moll et Pierre

Demours, les discussions se concentreront sur les projets de la rue des Acacias, de la place et de la rue Saint-Ferdinand et sur la rue des Colonels Renard.

Un formulaire a été distribué aux participants pour permettre à chacun de donner son avis après chaque projet discuté ensemble.

## 1. Rappel de la démarche « Embellir votre quartier »

Pour le quartier Ternes-Maillet, la démarche Embellir votre quartier s'est divisée en deux phases :

- Une concertation qui a commencée en mars 2021, sur la plateforme [idée.paris](https://www.idée.paris). Pendant ce premier temps, et eu égard au contexte sanitaire, les contributions se sont faites principalement en ligne. Une réunion de restitution a eu lieu en septembre 2021 au cours de laquelle un certain nombre de projets ont été proposés. Certains d'entre eux ont ensuite été affinés puis présentés aux habitants, comme le projet de la rue aux écoles Colonel Moll.
- Constatant cependant que certaines propositions nécessitaient un retour plus approfondi avec les habitants pour répondre au mieux aux souhaits et usages, le Maire du 17<sup>ème</sup> a décidé d'ouvrir une seconde phase de concertation. En avril 2022, Geoffroy Boulard a donc informé par lettre les riverains que certains projets seraient rediscutés en présentiel. Une première Assemblée Citoyenne s'est tenu le 30 juin 2022 pour permettre aux habitants d'enrichir et amender quatre projets (rue Alexandre Charpentier, rue des Colonels Renard, rue Ruhmkorff et rue des Acacias). Le Conseil de quartier a également, le 12 octobre, organisé une marche exploratoire pour évoquer le projet de la place Saint-Ferdinand.  
L'assemblée citoyenne de ce soir s'inscrit dans cette seconde phase de concertation et se propose de revenir sur les quatre projets inscrits à l'ordre du jour pour en affiner le programme.

Il est également à noter que certains projets (en vert dans la présentation), sont en cours de réalisation. C'est le cas notamment de la rue du Colonel Moll ou de la rue Pierre Demours. En janvier prochain, les travaux de la rue Waldeck Rousseau commenceront, ainsi que ceux de la place Montenotte et Tristan Bernard.

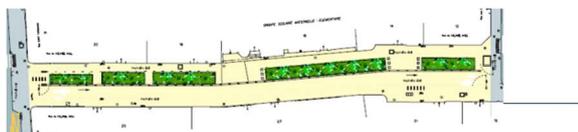
Geoffroy Boulard rappelle que l'ensemble des informations sont en ligne sur la page d'information du quartier. Il est également possible de retrouver sur [idée.paris](https://www.idée.paris) l'ensemble des contributions ou des soutiens à chaque proposition récoltés lors de la première phase de la concertation.

Enfin, et pour rappel, Embellir Votre Quartier est un dispositif dont bénéficie l'ensemble des arrondissements et qui a pour but d'améliorer le cadre de vie d'un quartier en concentrant les nuisances liées aux travaux sur une période restreinte. Chaque quartier bénéficie d'une somme maximale de 5,5 millions d'euros. Eu égard au calendrier, notamment olympique, il est souhaitable que les travaux soient terminés avant les jeux.

## 2. Point sur le chantier de la rue du Colonel Moll

### Point sur l'avancement du chantier de la rue du Colonel Moll

- Calendrier des travaux
  - 01/08/2022 – 30/11/2022
  - Après décalage lié à l'éclairage public et respect des plantations en novembre
- Fonctionnement de la barrière d'accès
  - Barrières de chantier en attendant les barrières définitives
  - Barrières ouvertes avec clés pompiers à disposition de l'école et disponible à la Mairie (contre demande déménagement + pièce d'identité en caution)



Les travaux rue du Colonel Moll, visant à y créer une rue aux écoles, ont commencé en août et seront

## **TERNES - MAILLOT**

bientôt terminés. Quelques complications liées à l'éclairage public ont entraîné un léger retard, et les plantations seront réalisées en novembre. La rue est désormais piétonne, mais une procédure, la plus simple possible, sera mise en place en cas notamment de déménagement pour permettre aux riverains d'accéder à la rue. Les personnes à mobilité réduite pourront également faire une demande. Les pompiers et les ambulances ont également des clefs.

Les services de la propreté ne passeront cependant plus dans la rue, comme c'est le cas dans les autres rues aux écoles parisiennes, et il faut désormais amener les bacs aux extrémités de la rue.

S'il s'agit là d'une contrainte, il faut cependant noter que l'accès limité à la rue permet surtout de sécuriser les abords de l'école.

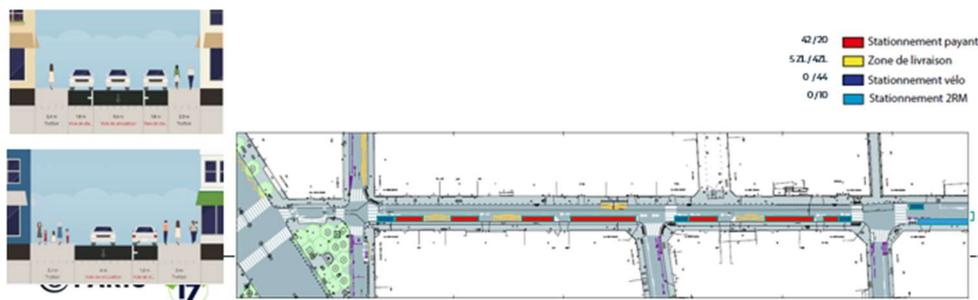
La plupart des interventions des riverains sur ce projet sont relatives à l'accès à la rue. Une intervenante suggère que soit mis en place des systèmes de plots / bornes escamotables. D'autres soulignent qu'il est nécessaire de mettre en place une procédure simple pour avoir accès aux clefs, sans avoir à se déplacer en mairie pour les récupérer. Pourraient par exemple être envisagés de laisser un jeu de clefs aux gardien.ne.s ou de ne pas fermer les barrières avec un cadenas.

Geoffroy Boulard indique qu'un système de bornes escamotables n'est pas souhaitable, notamment parce qu'il peut entraver l'intervention rapide des pompiers. Du reste, ce système demande des crédits de fonctionnement et d'entretien conséquent que la Ville de Paris, eu égard au nombre important de rues aux écoles, ne peut financer. Enfin, le Maire indique que la procédure d'accès sera la plus simple possible et gérée localement, et qu'un essai est possible soit en laissant un temps les barrières sans cadenas (en précisant cependant que si du stationnement de véhicule est constaté, les cadenas seront remis) soit en laissant des doubles aux gardien.ne.s.

### **3. Point sur le chantier de la rue Pierre Demours**

#### **Point sur l'avancement du chantier de la rue Pierre Demours**

- **Café chantier du 18 octobre**
- **Point sur le chantier**
  - **Chantier en 2 phases**
    - **19/09/2022 – 30/10/2022 :**
    - **31/10/2022 – 15/01/2023 avec trêve de fin d'année (05/12-05/01)**



Le chantier a commencé le 19 septembre dernier. Il comporte deux phases. Une première phase qui s'achève bientôt sur la première partie de la rue et une deuxième phase qui commencera au début de l'année prochaine après une grande trêve pendant les vacances de fin d'année.

À terme, une voie de stationnement sera retirée pour permettre un élargissement des trottoirs des deux côtés. Il restera 22 places de stationnement, contre 42 actuellement, et 4 zones de livraisons contre 5 ; à l'inverse, 40 stationnements vélos seront créés alors qu'il n'en existe aucun dans la rue pour l'instant, ainsi

que 10 places de stationnement deux-roues.  
Les travaux devraient être terminés début 2023.

Plusieurs participants s'interrogent sur la circulation automobile dans la rue, mais aussi sur les problèmes de sécurité liés à la circulation des vélos et des trottinettes sur les trottoirs.

Geoffroy Boulard confirme que le projet prévoit bien une voie de circulation. Quant à la présence des trottinettes et des vélos, il rappelle qu'ils ne peuvent pas circuler sur les trottoirs. L'élargissement des trottoirs vise à améliorer le confort des piétons. Un contre-sens cyclable sera créé dans la rue avec une chaussée calibrée à 4m selon les nouvelles « normes pompiers » que la Ville de Paris est tenue d'appliquer. Les vélos auront donc l'espace suffisant pour circuler sur la chaussée et non pas sur les trottoirs.

Selon une participante, si l'élargissement des trottoirs est une bonne chose, elle demande cependant à ce que la mairie soit attentive aux autorisations données aux commerçants pour veiller à ce que leurs terrasses ne viennent pas finalement rétrécir l'espace des piétons.

Geoffroy Boulard partage ce constat et rappelle que sur le secteur il y a assez peu de restaurateurs qui débordent, et que si les autorisations de terrasses estivales ne dépendent pas uniquement de la mairie d'arrondissement, il restera vigilant sur ce point et informe les participants qu'un comité se réunit tous les mois au sujet des nuisances provoquées par les terrasses éphémères.

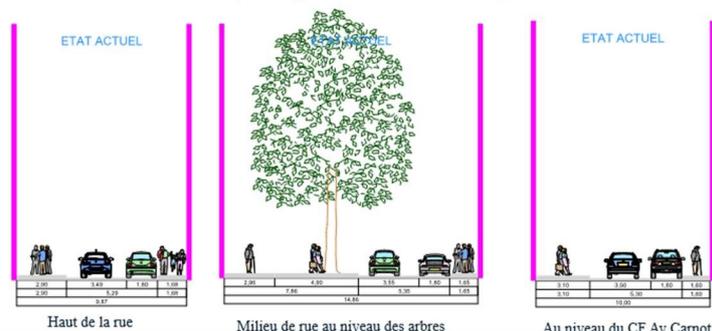
#### 4. Discussion sur le projet d'aménagement de la rue des Acacias

M. le Maire rappelle que lors du diagnostic initial, la rue des Acacias avait été identifiée comme une rue à potentiel. Eu égard aux contributions, aux échanges recueillis lors de l'Assemblée Citoyenne du 30 juin dernier, et aux souhaits des commerçants, une nouvelle proposition a été élaborée par les services de la Ville.

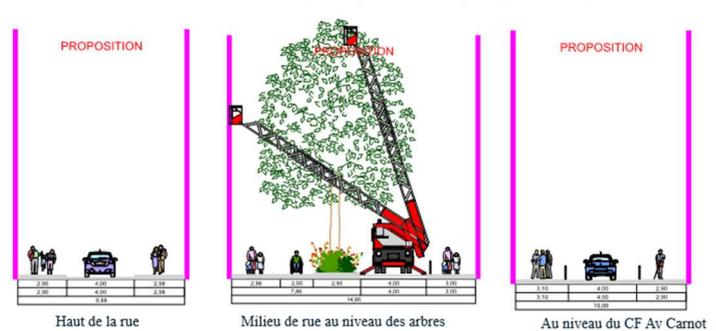
Pour apaiser la rue et laisser plus d'espace aux piétons, il est proposé d'agrandir le trottoir côté impair (largeur de 3m, contre 1,60m actuellement) et de réaliser une zone de rencontre avec un rehaussement de la chaussée (les piétons pourront ainsi circuler sur les trottoirs et sur la chaussée).

Avant de laisser la parole aux habitants, Geoffroy Boulard indique que l'enjeu de l'Assemblée Citoyenne est de discuter ensemble de cette proposition pour répondre au mieux aux souhaits des riverains.

#### Rue des Acacias (Coupes de l'existant)



#### Rue des Acacias (Coupes de la proposition)



- Des participants demandent des précisions concernant les places de stationnement et s'interrogent plus généralement sur la place de la voiture dans cette proposition.

Concernant le stationnement, le projet présenté entraîne la suppression de 6 places. Cependant, le projet

peut être amendé, et il est par exemple possible d'arrêter l'aménagement au niveau de la rue Villaret-de-Joyeuse pour conserver quelques places supplémentaires. Des zones de livraison en Lincoln seront conservées (avec à ces endroits une réduction ponctuelle du trottoir). Aucune place de stationnement pour trottinette ne serait créée.

Concernant la place de la voiture, il est précisé que les véhicules devront circuler à la vitesse des piétons, et c'est pour cette raison qu'on parle de « zone de rencontre » (avec un rehaussement).

- Une participante évoque l'exemple de la rue des Dames où le trottoir est surélevé et les véhicules au pas. Elle apprécie cet aménagement.

Geoffroy Boulard précise que le projet rue des Dames avait été porté par les commerçants puis lauréats au budget participatif. Suite à des échanges avec les riverains et les commerçants, il avait été décidé de ne pas réaliser l'aménagement sur tout le linéaire, mais de l'arrêter rue de Saussure. Le maire précise que, de la même façon, il souhaite échanger avec les riverains pour que le projet proposé réponde au mieux à leurs souhaits.

- Concernant l'élargissement des trottoirs, une participante indique qu'en effet les trottoirs actuels sont trop étroits, notamment devant la crèche où, lorsque les poubelles sont sorties, il n'est pas possible de se croiser en poussette.

Le maire indique qu'en effet il est important de prendre en compte l'ensemble des usages.

- Des participants questionnent les services sur la végétalisation de la rue

Concernant la végétalisation, eu égard à la densité des réseaux, il est proposé de créer une bande végétalisée (jardinières) sous les 5 arbres avec une végétalisation strate basse / strate moyenne.

- Un participant s'interroge sur la place du vélo et la création d'un double-sens cyclable. Un second participant indique que d'après lui les vélos roulent trop rapidement dans cette rue. À l'inverse une participante indique que, selon elle, ces zones apaisées sont un bon compromis entre la piétonisation totale et la sécurisation/embellissement d'une rue, et qu'il ne faut pas mélanger l'aménagement d'une rue et les problèmes éventuels d'incivilités.

Les services de la Ville indiquent que les vélos auront le droit de circuler à double-sens ; cette règle a été décidée au niveau national pour les zones à vitesse réduite à 30km/h, c'est une réglementation que la Ville de Paris est tenue d'appliquer. De plus c'est une demande récurrente des associations de promotion du vélo qui réclament des contre-sens cyclables dans le but de pouvoir circuler en toute sécurité.

- Le représentant d'un collectif de commerçants de la rue des Acacias indique qu'ils souhaiteraient pouvoir créer un « esprit village », qui apportera une qualité de vie aux riverains. Laisser plus de place aux piétons permettrait d'améliorer le confort des passants.

Le maire remercie les commerçants de participer aux discussions autour de ce projet.

- Un participant se demande si les résultats de la concertation et du sondage de ce soir détermineront les décisions finales (et note qu'environ 150 personnes peuvent décider des choix pour un quartier qui compte 30 000 habitants).

Le maire rappelle qu'outre l'Assemblée Citoyenne de ce soir, il y a eu d'autres réunions et que tous les habitants ont été invités à se prononcer en ligne. Du reste l'information a été communiquée dans l'ensemble du quartier, et les riverains des rues concernées par les discussions de ce soir ont reçu un flyer d'invitation pour la réunion de ce soir.

## 5. Discussion sur le projet de la place Saint-Ferdinand

Geoffroy Boulard rappelle que le projet initial proposé par la Ville ayant suscité des oppositions et qu'il avait donc décidé de le suspendre. Depuis les commerçants et le comité d'animation du conseil de quartier ont travaillé. Il donne la parole à la présidente de l'Association des commerçants pour qu'elle expose leurs idées.

La Présidente de l'association précise que, selon eux, deux points sont importants : l'aménagement de la place, et la circulation autour de la place. Ils proposent un aménagement du terre-plein central en végétalisant entre les arbres existants (jardinières en pleine terre) et en créant une zone végétale avec de la pelouse et des fleurs tout autour de la statue. Au milieu, ils proposent de créer une allée assez large (accessibilité PMR, poussettes) qui serait pavée. Ils aimeraient également une remise en l'état des bancs et la mise en place de signalisations pour indiquer les commerces, hôtels, restaurants ou sites remarquable du quartier. Pour animer la place, ils proposent l'installation d'un kiosque à journaux. La colonne de verre pourrait, selon eux être enterrée. Concernant la circulation, les commerçants souhaiteraient que soit ajouté un passage piéton entre le terre-plein et le rond-point externe. Enfin, ils suggèrent la mise en place de deux ralentisseurs : rue Denis Poisson et entre la place Saint-Ferdinand et le boulevard Pereire.

Les services techniques ayant travaillé sur l'option présentée par les commerçants précisent qu'il est possible de créer des jardinières sur l'îlot central (autour du socle de la statue et entre les arbres). Pour le passage piéton, la typologie de la place risque de compliquer sa création car, selon son emplacement, il déboucherait soit sur un arbre soit sur un candélabre.

L'enterrement de la colonne à verre n'est pas possible en raison de la présence de réseaux souterrains. Cependant, on pourrait envisager de déplacer la colonne à verre, une réflexion pourra être conduite dans le cadre du conseil de quartier à ce sujet (nouvelle localisation, remplacement de la colonne par un trilib, modification du ramassage, etc.).

Concernant le kiosque, s'il s'agit d'une bonne idée, Geoffroy Boulard rappelle qu'il est parfois difficile de trouver un kiosquier.

Suite à la présentation de la proposition des commerçants (Option 1), les services de la Ville présente une seconde option.

### Présentation de 2 options

- **Option n°1**
  - Création d'une jardinière autour du socle de la statue
  - Création de jardinières entre les arbres existants
  - Questionnement sur le repositionnement de passages piétons
  - Débitumage et pavés joints enherbés
  - Enterrement de la colonne à verre (confirmation d'impossibilité, Trilib?)
  - Kiosque à étudier sous réserve de pérennité économique
- **Option n°2**
  - Élargissement de l'îlot central de la place avec suppression de 5 stationnements auto et zone 2RM
  - Création de jardinières entre les arbres existants
  - Création de jardinières et plantation d'arbres sur le nouvel anneau
  - Débitumage et pavés joints enherbés et infiltrants en îlot central
  - Débitumage et pavés joints infiltrants entre les arbres de l'anneau extérieur
  - Réflexion à mener sur le positionnement des passages piétons

Cette seconde option envisage l'agrandissement de l'îlot central avec la suppression d'une voie de circulation sur les deux existantes, de 5 places de stationnement et de la zone deux-roues. Cette proposition permettrait d'accentuer la végétalisation du lieu avec la création de jardinières entre les arbres existants et la plantation d'arbres avec création de jardinières dans l'anneau complémentaire. L'îlot serait débitumé et la partie extérieure serait aménagée avec des pavés infiltrants. De nouveaux arbres et jardinières seraient également créés. Les terrasses des restaurants seraient un peu réduites mais conservées.

- Une participante demande pourquoi, à la place de l'îlot central, les trottoirs extérieurs ne sont pas étendus.

Agnès Toury indique que cette solution a été étudiée mais qu'elle ne peut pas être retenue en raison des réseaux présents (égouts, etc.). Un élargissement des trottoirs extérieurs au lieu de l'îlot central représenterait des coûts trop élevés.

Geoffroy Boulard note que l'option 1 est faisable mais que l'option 2 est plus engageante. Agnès Toury rappelle que la mairie dispose d'un budget exceptionnel pouvant aller jusqu'à 5,5 millions d'euros pour concentrer les travaux d'aménagement et que le quartier ne bénéficiera pas ensuite de tels budgets. Le Maire invite les participants à exprimer leurs points de vue sur les deux options.

- Un participant indique préférer l'option 1 car il y a, selon lui, déjà beaucoup de suppressions de place de stationnement. Par ailleurs, il ne voit pas l'intérêt d'agrandir le centre de la place et souhaite que les automobilistes puissent circuler facilement dans le quartier.

Le Maire indique qu'un réaménagement du plan de circulation avait été envisagé mais qu'il a décidé de le suspendre (comme indiqué dans sa lettre aux habitants d'avril 2022). Il confirme qu'aucune modification au plan de circulation ne sera faite.

- Un autre participant plébiscite l'option 2. Selon lui, une partie des habitants du quartier recherche cette tranquillisation et cette végétalisation de l'espace public. Il note que cette proposition permettrait de rendre le lieu plus agréable, sans empêcher les voitures de rentrer et sortir de la place comme aujourd'hui. De la même manière une participante pense que le projet 2 est un acte écologique.

Une participante partage son constat et suggère la mise en place d'une zone 30 avec des pavés (exemple de Pereire).

- A l'inverse, un participant regrette la présence dans le second projet d'une seule voie de circulation en raison notamment des camions de livraisons entre 7h et 9h qui bloquent une voie. Un autre participant indique également que selon lui, les places de livraisons et les places deux-roues ne devraient pas être supprimées.

Geoffroy Boulard indique qu'en effet, eu égard à l'activité de la place, il est nécessaire de conserver des places de livraisons pour les restaurateurs et les commerces.

- Une participante souhaite en savoir plus sur l'entretien des espaces verts, si des jardinières sont créées.

Geoffroy Boulard précise que c'est la direction des espaces verts qui est chargée de leurs entretiens à la Ville de Paris.

- Un participant indique que, selon lui, le charme de la place provient de la présence des restaurants

et qu'il serait donc préférable de sélectionner l'option 1 qui nuirait moins aux commerçants.

Le maire indique que les contre-terrasses seront préservées. Les terrasses estivales disparaîtraient, mais cela ne veut pas dire que les restaurateurs n'auraient plus de place.

#### **6. Projet de la rue Saint-Ferdinand**

La présidente de l'association des commerçants présente les idées des commerçants, et indique notamment que, ne voulant pas supprimer des places de stationnement, ils préfèrent favoriser des types de végétalisation autre que les jardinières en pleine-terre. Ils proposent d'installer une arche végétalisée à l'entrée de la rue au niveau de l'église (sur l'exemple de la rue Montorgueil), de végétaliser le mur aveugle au 23 rue saint-Ferdinand, d'installer des bacs hors-sol sur la portion du trottoir située derrière les stationnements motos, et de végétaliser les terre-pleins situés le long de la rue.

Geoffroy Boulard remercie les commerçants pour leur travail. Il rappelle que la végétalisation via des bacs hors-sol nécessite une association ou un collectif pour l'entretien (contrairement aux jardinières pleine-terre entretenue par la Ville). Pour le mur végétalisé il indique qu'il faudrait un accord de la copropriété. Enfin, pour l'arche végétalisée et pour les terre-pleins centraux, les services techniques indiquent qu'il n'est pas possible de les végétaliser, pour la première, car il ne s'agit pas d'une rue piétonne, et pour les seconds, car ce sont avant tout des éléments de sécurité routière.

- Une participant souhaiterait que le projet permette une végétalisation plus importante que ce qui est proposé par les commerçants pour que soit créé de véritables îlots de fraîcheur et parce que tout le monde est désormais confronté au réchauffement climatique.
- Un participant s'interroge sur la possible suppression de places de stationnement vélib's.

Cette idée avait été émise par le conseil de quartier et discutée lors de la marche exploratoire. Les services de la mairie ont ainsi pu l'étudier et en effet les éléments démontrent que la station est un peu surdimensionnée par rapport à son utilisation. Il serait ainsi envisageable d'enlever quelques places vélib's (et créer à la place un stationnement PMR par exemple).

- Un participant évoque la rue du Débarcadère, notamment parce que les travaux porte Maillot et les futurs aménagements rue et place Saint-Ferdinand vont modifier le quartier et qu'il souhaite savoir s'il est possible d'aménager également la rue du Débarcadère.

Le Maire affirme qu'il y a des enjeux pour la rue du Débarcadère et que, si elle n'avait pas été identifiée lors de la première phase de concertation de la démarche Embellir Votre Quartier et n'est donc pas étudiée ce soir, une réflexion pourra avoir lieu plus tard, avec par exemple la pose de ralentisseurs. Il rappelle néanmoins que dès que la géométrie d'une rue est modifiée, la Ville de Paris est tenue d'appliquer les réglementations pompiers (chaussée de 4m, double-sens cyclable, etc.).

#### **7. Projet de la rue des Colonels Renard**

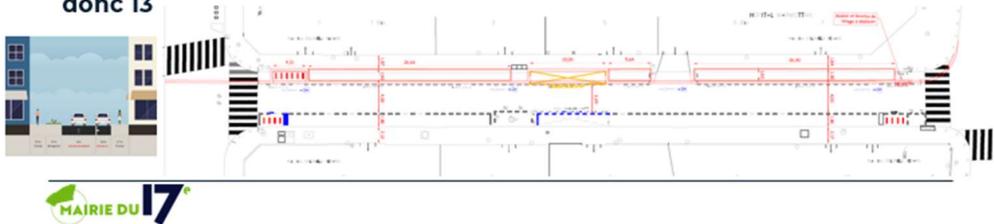
Concernant la rue des Colonels Renard il faut tout d'abord noter qu'il y a une obligation de sécurité et de mises aux normes particulières : la mise aux normes pompiers entrainera mécaniquement la suppression d'une bande de stationnement (pour permettre de créer une chaussée de 4m). Cette intervention entrainera également la création d'un double sens cyclable qui est également une obligation en cas de modification d'une rue.

Les services détaillent ensuite les options proposées.

- L'option 1 qui se contente de mettre la rue aux normes,
- L'option 2 qui envisage la création de jardinières avec des plantes et arbustes, sans suppression de plus de stationnement que l'option 1,
- L'option 3 prévoit de planter 7 arbres dans des jardinières, mais qui entraîne la suppression de 29 places de stationnement (contre 16 pour les options 1 ou 2),
- L'option 3 bis, qui prévoit également la plantation de 7 arbres mais avec des jardinières de plus petites dimensions, entraîne certes la suppression du stationnement automobile mais permet la création de stationnements moto.

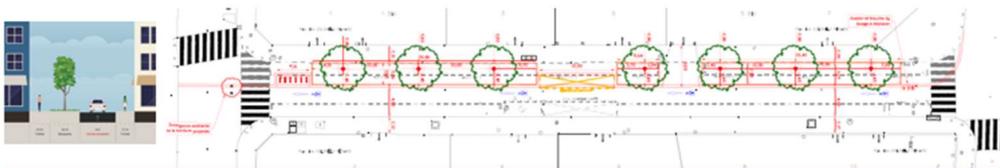
## 1 obligation et 4 options

- **Obligation de mise aux normes**
  - Suppression d'au moins une bande de stationnement
  - Création d'un double-sens cyclable (DSC)
  - Suppression de 16 places de stationnement et il en resterait donc 13
- **Option 1 : Pas de création de Jardinière**
- **Option 2 : Pas d'arbre, petites Jardinières, stationnement bas conservé. Suppression de 16 places de stationnement et il en resterait donc 13**

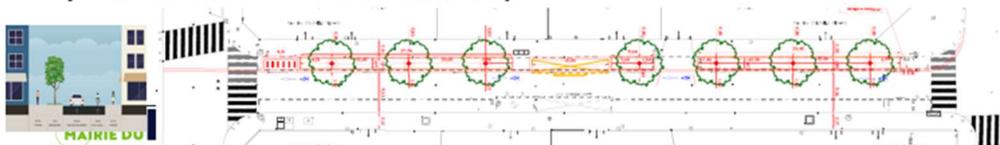


## 1 obligation et 4 options

- **Option 3 : Arbres avec grandes Jardinières sans stationnement ni bande cyclable à la place du stationnement bas. Suppression des 29 places de stationnement existantes**



- **Option 3bis : Arbres avec moyennes Jardinières et stationnement moto ou bande cyclable à la place du stationnement bas. Suppression des 29 places de stationnement existantes)**



- Certains participants indiquent que la rue est sombre, et aimeraient avoir des précisions sur la hauteur des arbres. Une participante aimerait que soit également envisagé la plantation d'arbre devant Marmottan.

Les services indiquent qu'il s'agirait d'arbres à faible croissance (environ 4m) pour ne pas obstruer la luminosité des appartements situés dans les étages intérieurs des immeubles de la rue. Ils précisent également qu'après étude, la plantation d'arbres devant Marmottan n'est pas possible en raison de la présence de réseaux souterrains.

- Des participants indiquent apprécier l'option 3 avec la plantation d'arbres, mais s'inquiètent de la suppression de places de stationnement dans l'ensemble des projets qui entraîneraient selon eux des difficultés (notamment pour les artisans), et demandent à ce qu'une solution intermédiaire soit possible alliant plantation d'arbres et préservation partielle du stationnement.

Les services de la mairie rappellent qu'une zone de livraison est maintenue dans la rue dans les projets proposés. Concernant le compromis plantation d'arbres/stationnement, il est possible d'imaginer des stationnements en Lincoln où les arbres seraient plantés côté pair entre les places sans borne plantée (uniquement avec des pieds d'arbres).

- Plusieurs participants indiquent qu'ils apprécient cette solution intermédiaire entre une végétalisation de la rue avec des arbres et une préservation de certaines places de stationnement.
- Une participante évoque la potentielle difficulté, selon elle, pour les personnes en situation de handicap à se garer dans la rue.

Geoffroy Boulard rappelle que si une personne est porteuse d'un handicap, il faut en informer la mairie et qu'une place PMR sera bien évidemment créée.

- Une participante alerte le maire sur le fait qu'une société privée de repassage prend jusqu'à 10 places de stationnement la nuit, et qu'il est compliqué pour les riverains de trouver une place.

Le maire indique que concernant ces stationnements, les verbalisations se poursuivront.

Eu égard aux différents échanges, et aux prises de position des participants (certains plébiscitant la plantation d'arbres pour lutter contre le dérèglement climatique et pour créer des îlots de fraîcheur, et d'autres demandant à ce que soient préservées certaines places de stationnement), Geoffroy Boulard indique aux riverains que les services techniques étudieront une cinquième option qui alliera plantation d'arbres et stationnement en Lincoln.

M. le Maire conclut cette Assemblée citoyenne et invite les participants à prendre un verre.

*La séance est levée à 21 h 50.*